

Extrait du registre des arrêtés du Président

ANNULATION ARRETE AP2016-015 CONCERNANT LA DELEGATION DE FONCTION ACCORDEE A M. BERNARD MANIER, MEMBRE DU BUREAU DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu le Procès verbal du Conseil Communautaire du 25 avril 2014, portant élection de **M. Bernard MANIER**, Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

Vu les articles L2122-18, L2122-19, L3221-3 et L4231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales

Vu les articles L 5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la délégation au Président, aux Vice-Présidents et aux Membres du Bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Vu l'arrêté n° AP2016-015 du 8 mars 2016 non notifié à M. Bernard MANIER

Arrête

Article 1 L'arrêté n° AP2016-015 du 8 mars 2016 annulant l'arrêté AP2014-100 du 25 mai 2014 de délégation de fonction à M. Bernard MANIER est annulé

Article 2 Ampliation du présent arrêté sera adressé à M. le Sous Préfet de Marmande, M. le Receveur Communautaire et à l'intéressé

Publication et affichage :
Le 24.05.2017

Fait à Marmande, le 22 mai 2017

Daniel BENQUET
Le Président de Val de Garonne Agglomération,